

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 9 décembre 2024</b> Par suite d'une convocation en date du 2 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le <b>lundi 9 décembre 2024</b> à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 <b>Délibération n° 64_2024</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Céline GEORG, Alexandre BAUDET, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE, Christelle DEROBERT, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

**Objet : ÉCLAIRAGE CHEMINEMENT PIÉTON ROUTE DE PRÉVY / PARKING CRÈCHE – ARRÊT DE BUS**

Monsieur le Maire donne le chiffrage de la pose de luminaires avec détecteurs le long du chemin piéton allant de la route de Prévy jusqu'à la crèche et l'arrêt de bus du Pont Fornant. Cet aménagement qui va dans le sens de la sécurisation de Prévy, comprend la pose de 13 mâts d'éclairage d'une hauteur de 4 mètres avec câblage et protections, équipés de détecteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la réalisation de ces travaux et accepte le devis de l'entreprise GIROD Thierry pour un montant de 23 250 € HT.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

